

Pièces jointes

États financiers - Les états financiers comprennent un bilan, un état des résultats, les notes se rapportant aux états financiers et, s'il y a lieu, le rapport du vérificateur.

Relevés - Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, annexe le relevé indiqué à la déclaration T2.

Numéro du guide	Relevés de renseignements	Oui	Relevé
22	La société est-elle associée à une autre société?	<input type="checkbox"/>	T2013*
24	La société est-elle liée à une autre société?	<input type="checkbox"/>	T2S(9)
25	La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts visés par l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf des opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec liens de dépendance effectuées avec des non-résidents.	<input type="checkbox"/>	T2S(11)
26	Si vous avez répondu <i>oui</i> à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	<input type="checkbox"/>	T2S(11)(A)
27	La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	<input type="checkbox"/>	T2S(14)
28	La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	<input type="checkbox"/>	T2S(15)
29	S'agit-il de la première déclaration d'une nouvelle société, d'une société fusionnée ou d'une société mère après la liquidation d'une filiale?	<input type="checkbox"/>	T2S(24)
30	La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal acquis après le 31 août 1989?	<input type="checkbox"/>	T5004*
31	La société est-elle membre d'une société de personnes pour laquelle un numéro d'identification a été attribué?	<input type="checkbox"/>	T5013*
33	La société a-t-elle au moins un actionnaire non résident?	<input type="checkbox"/>	T2S(19)
34	La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance, a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non résidente à pouvoir discrétionnaire?	<input type="checkbox"/>	T2S(22)
35	La société a-t-elle été affiliée, pendant l'année, à des sociétés étrangères?	<input type="checkbox"/>	T2S(25)
36	La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada sans avoir produit la déclaration NR4B, T4, T4A ou T4A-NR appropriée?	<input type="checkbox"/>	T2S(29)
37	La société déduit-elle des frais publicitaires dans un journal ou un périodique non canadien ou sur une station de diffusion étrangère?	<input type="checkbox"/>	T2S(30)
38	La société a-t-elle effectué des opérations avec liens de dépendance avec des non-résidents?	<input type="checkbox"/>	T106*
Relevés de calcul			
39	Le revenu net indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net aux fins de l'impôt sur le revenu?	<input type="checkbox"/>	T2S(1)
40	La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	T2S(6)*
41	La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	<input type="checkbox"/>	T2S(8)*
42	La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	<input type="checkbox"/>	T2S(8)(A)*
43	La société a-t-elle une base de la déduction pour épuisement gagnée?	<input type="checkbox"/>	T2S(12)
44	La société déduit-elle des réserves quelconques?	<input type="checkbox"/>	T2S(13)
45	La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	<input type="checkbox"/>	T2S(16)*
46	La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts?	<input type="checkbox"/>	T2S(17)
47	La société demande-t-elle une déduction pour les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental?	<input type="checkbox"/>	T661*
55,56	La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons au Canada ou à une province ou des dons de biens culturels ou écosensibles?	<input type="checkbox"/>	T2S(2)
57	La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables aux fins du remboursement au titre de dividendes?	<input type="checkbox"/>	T2S(3)*
59	La société déduit-elle des pertes autres que des pertes en capital, des pertes en capital nettes, des pertes agricoles, des pertes comme commanditaire ou des pertes agricoles restreintes?	<input type="checkbox"/>	T2S(4)
66	La société ajoute-t-elle à son revenu imposable une somme relative aux déductions pour impôt étranger, selon l'article 110.5?	<input type="checkbox"/>	T2S(28)
68	S'il s'agit d'une société privée sous contrôle canadien, la société a-t-elle à la fois un revenu de placements et un revenu tiré d'une entreprise exploitée activement au Canada, y compris un revenu d'une entreprise exploitée activement par une société de personnes?	<input type="checkbox"/>	T2S(7)*
69	La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	<input type="checkbox"/>	T2S(27)*
74	La société demande-t-elle un crédit fédéral pour impôt étranger?	<input type="checkbox"/>	T2S(21)*
74	La société demande-t-elle un crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières?	<input type="checkbox"/>	T2S(21)*
76	La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	<input type="checkbox"/>	T2038(CORP)*
77	La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie VI ou de la partie I?	<input type="checkbox"/>	T921*
78	La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I.3 ou un crédit de surtaxe ?	<input type="checkbox"/>	T962*
85	La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie I.3 (avant déduction d'un crédit de surtaxe)?	<input type="checkbox"/>	T2147/8/9*
85	La société est-elle membre d'un groupe lié dont au moins un membre est assujetti à l'impôt de la partie I.3 (avant déduction d'un crédit de surtaxe)?	<input type="checkbox"/>	T2150*
87	La société paie-t-elle l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus d'actions privilégiées?	<input type="checkbox"/>	T761*
88	La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie VI sur le capital des institutions financières (avant déduction d'un crédit de la partie I ou d'un crédit de surtaxe)?	<input type="checkbox"/>	T2044*
89	La société paie-t-elle l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes versés sur des actions privilégiées imposables?	<input type="checkbox"/>	T761*
90	La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle n'était pas une société canadienne?	<input type="checkbox"/>	T2S(20)
92	La société a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	<input type="checkbox"/>	T2S-TC*
107	La société est-elle une société de placements ou une société de placements à capital variable?	<input type="checkbox"/>	T2S(18)
108	La société est-elle une société de placements appartenant à des non-résidents qui demande un remboursement admissible?	<input type="checkbox"/>	T2S(26)

* Nous publions ce relevé. Il est disponible dans tous les bureaux des services fiscaux et tous les centres fiscaux de Revenu Canada.

Renseignements supplémentaires

1. S'il s'agit d'une société privée sous contrôle canadien, donnez les renseignements suivants sur les actionnaires qui détiennent le plus d'actions avec droit de vote.

Nom des actionnaires	Numéro d'assurance sociale ou numéro de compte/d'entreprise	% d'actions avec droit de vote détenues
		%
		%
		%

2. Rémunération totale (y compris les traitements, salaires, primes et commissions) versée aux employés dans l'année d'imposition. N'incluez pas les traitements de la direction indiqués à la ligne 3 ci-dessous ni les avantages accordés aux employés indiqués à la ligne 4 ci-dessous. 2
3. Total des traitements de la direction (y compris les primes et jetons de présence d'administrateurs) versés dans l'année d'imposition aux propriétaires de la société en leur qualité de cadres, d'administrateurs, etc. 3
4. Total des avantages accordés aux employés versés dans l'année d'imposition 4
5. Nombre d'employés à la fin de l'année d'imposition 5
6. Inscrivez le numéro de compte de versement d'employeur. S'il y en a plusieurs, inscrivez-en un seul.

Revenu imposable et montant de base de l'impôt de la partie I

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon les états financiers ou le T2S(1) (n^{os} 39 et 54) 111

Moins : Dons de bienfaisance 113 maximum admissible (n ^o 55)	115	
Dons à l'État et dons de biens culturels et écosensibles (n ^o 56)	117	
Dividendes imposables déductibles en vertu des articles 112 et 113 (n ^o 57)	119	
Impôt de la partie VI.1 X 9/4 (n ^o 58)	120	
Pertes agricoles restreintes d'années d'imposition passées, selon le T2S(4) (n ^o 60)	121	
Pertes autres que les pertes en capital et pertes comme commanditaire d'années d'imposition passées selon le T2S(4) (n ^{os} 61 et 62)	123	
Pertes en capital nettes d'années d'imposition passées, selon le T2S(4) (n ^o 63)	125	
Pertes agricoles d'années d'imposition passées, selon le T2S(4) (n ^o 64)	126	
Revenu imposable (n^o 65)		127

Montant à ajouter au revenu imposable à l'égard des déductions pour impôt étranger, selon le T2S(28) (n^o 66) :

Ligne 127 + Montant à ajouter = revenu imposable modifié A

Montant de base de l'impôt de la partie I (n^o 67)

38 % du montant de la ligne 127 (ou du montant A ci-dessus, s'il y a lieu) 202

(Inscrivez ce montant à la ligne A, page 5)

Déduction accordée aux petites entreprises (n^o 68)

Sociétés qui, pendant toute l'année d'imposition, ont été des sociétés privées sous contrôle canadien

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada, selon le T2S(7)	223	A
Revenu imposable (ligne 127), moins 10/3 de la ligne 211* (calculée sans tenir compte de la ligne 212) et 10/4 de la ligne 213 (page 5), et moins tout montant exempté, par une loi fédérale, de l'impôt de la partie I	225	B
Plafond des affaires (pour les sociétés associées, inscrire le montant selon le T2013)	227	C

Reduction du plafond des affaires :

Montant C X 229 ** D = E

230 ***

Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si négatif, inscrire zéro) F

Déduction accordée aux petites entreprises - 16% du moins élevé des montants A, B ou C (ou F, s'il y a lieu) 231 G

(Inscrivez le montant G à la ligne 8, page 5.)

- * Pour réduire le revenu imposable aux fins de la déduction accordée aux petites entreprises, calculez le montant de la ligne 211 sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placements pour les SPCC (ligne 212) et réduisez le revenu imposable par 10/3 de ce montant.
- ** **Impôt des grandes sociétés de l'année précédente** - Inscrivez le total brut de l'impôt de la partie I.3 (avant de déduire les crédits de surtaxe) de la société pour son année d'imposition précédente. Si l'année précédente était de moins de 51 semaines, l'impôt de la partie I.3 doit être augmenté pour refléter l'impôt à payer d'une année complète. Pour les sociétés associées, reportez-vous aux règles spéciales sur le formulaire T2013 et inscrivez le total de la colonne 6.
- *** Inscrivez 10 000 à la ligne 230, ou inscrivez 11250 lorsque l'année d'imposition précédente de la société commence après le 27 février 1995. Pour les sociétés associées le montant de 11 250 s'appliquera aussi lorsque, dans une année d'imposition donnée qui se termine dans l'année civile, la société qui est associée à une ou plusieurs autres sociétés et que la dernière année d'imposition de la société et chacune des années d'imposition des autres sociétés qui se terminent dans l'année civile précédente, commencent après le 27 février 1995. Lorsque l'année d'imposition précédente d'une société donnée ou d'une société associée commence avant le 28 février 1995, le montant D doit être calculé sans tenir compte de l'augmentation du taux prévue au paragraphe 181.1(1).

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (n° 69)

Toutes les sociétés admissibles ayant réalisé des bénéfices de fabrication et de transformation

Bénéfices de fabrication et de transformation réalisés au Canada, selon le T2S(27) **233** _____

Moins : le moins élevé des montants inscrits aux lignes 223, 225 et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3) _____

_____ **A**

Revenu imposable selon la page 3

Moins le total des montants suivants :

1. Le moins élevé des montants inscrits aux lignes 223, 225 et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3) . . _____

2. Pour les sociétés qui, durant toute l'année, étaient des sociétés privées sous
contrôle canadien, inscrire le revenu de placements total (ligne 247, ci-dessous)

3. Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise

(ligne 213, page 5) X 10/4= _____

235 _____ **B**

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation - 7 % du moins élevé des montants A et B ci-dessus ... **243** _____ **C**

(Inscrire le montant C à la ligne 9, page 5)

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (n° 70)

Société qui, durant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien

Revenu de placements total selon
la ligne S du relevé T2S(7) **247** _____ X 26 2/3 % = _____ **A**

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 211, page 5)

Moins :

Revenu de placements à l'étranger
selon la ligne R du relevé T2S(7) .. **249** _____ X 9 1/3 % = _____

(Si le montant est négatif, inscrire zéro) _____

_____ **B**

Montant A **moins** montant B (si le montant est négatif, inscrire zéro)

_____ **C**

Revenu imposable selon la page 3

Moins :

Le moins élevé des montants inscrits aux lignes 223,
225 et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3)

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré
d'une entreprise (ligne 211, page 5) _____ X 25/9 _____

Crédit pour impôt étranger sur le revenu
d'entreprise (ligne 213, page 5) _____ X 10/4 _____

_____ X 26 2/3 % = _____ **D**

Pour les années d'imposition qui chevauchent le 30 juin 1995 : (calculer les montants E et F)

Le moins élevé des montants C et D

_____ **E**

Moins : Montant E _____ X $\frac{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition}}{\text{avant le 1er juillet 1995}}$ _____ X 25 % = _____

_____ X $\frac{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ _____

_____ **F**

Montant net

Impôt de la partie I **moins** le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement
(ligne H, page 5 **moins** ligne 146, page 7)

Moins : Surtaxe des sociétés (ligne 209, page 5)

_____ **G**

Montant net

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I - le moins élevé des montants C, D, et G (ou F s'il y a lieu) **261** _____

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I, selon la ligne 202, page 3 A

Calcul de la surtaxe des sociétés (n° 71)

Montant de base (montant A)		1
Moins :		
10% du revenu imposable selon la page 3		2
Déduction pour société de placements, (ligne 203 ci-dessous)		3
Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières, (ligne 215 ci-dessous)		4

Pour une société qui, durant toute l'année d'imposition, a été une société de placements à capital variable, ou une société de placements, inscrivez à la ligne 5 le moins élevé des montants a, b et c ci-dessous :

28% du revenu imposable		a			5
28% des gains en capital imposés		b			
Impôt de la partie I autrement payable (montant A moins montant G)		c			6
Total des lignes 2 à 5					7
Montant net (ligne 1 moins ligne 6)					7

Ligne 7	X		X 3%		B
		nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 28 février 1995			
		nombre de jours dans l'année d'imposition			
Ligne 7	X		X 4%		C
		nombre de jours dans l'année d'imposition après le 27 février 1995			
		nombre de jours dans l'année d'imposition			

Surtaxe des sociétés : ligne B plus ligne C 209 D

Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien

(pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des sociétés privées sous contrôle canadien) (n° 71)

Revenu de placements total (ligne 247, page 4)		i			
Revenu imposable selon la page 3					
Moins : le moins élevé des montants inscrits aux lignes 223, 225, et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3)					
Montant net		ii			
Le moins élevé des montants i et ii	X		=		iii
		nombre de jours dans l'année d'imposition après le 30 juin 1995			
		nombre de jours dans l'année d'imposition			

Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien -
6 2/3 % du montant iii 212 E

Total partiel (ligne A plus ligne D plus ligne E) F

Moins :

Déduction accordée aux petites entreprises, (ligne 231, page 3)		8
Déduction pour société de placements (n° 72)	203	
(Gains en capital imposés 205)		
Déduction supplémentaire - Caisses de crédit (n° 73)	206	
Abattement d'impôt fédéral (n° 74)	207	
Déduction pour bénéficiaires de fabrication et de transformation, (ligne 243, page 4)		9
Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise, selon le T2S(21) (n° 75)	211	
Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise, selon le T2S(21) (n° 75)	213	
Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières, selon le T2S(21) (n° 75)	215	
Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (n° 76)	217	
Contributions politiques fédérales (annexer les reçus) 219		
Crédit d'impôt à l'investissement, selon le T2038(CORP) (n° 77)	221	
Crédit d'impôt de la partie VI, selon le T921 (n° 78)	224	
Crédit d'impôt de la partie I.3 selon le T962 (n° 79)	226	
Total partiel		

Impôt de la partie I à payer - Montant F moins montant G (n° 80) G
(Inscrivez ce montant à la ligne 129, page 7) H

Raison sociale de la société	Numéro de compte/d'entreprise	Fin de l'année d'imposition		
		jour	mois	année

Impôt de la partie IV sur les dividendes imposables reçus (n° 81)

Sociétés privées ou assujetties au moment où les dividendes imposables ont été reçus dans l'année d'imposition

Dividendes imposables reçus dans l'année d'imposition, après le 30 juin 1995 (colonne 6 du T2S(3)) **404** _____ | _____ | _____

Moins : Total des pertes autres que les pertes en capital et des pertes agricoles déduites selon la partie IV (T2S(4)) **406** _____ | _____ | _____ **A**

Montant imposable (si négatif, inscrire zéro)

Impôt de la partie IV à payer Montant A _____ | **X 1/3** _____ | _____

Moins: Impôt de la partie IV.1 à payer, s'il y a lieu, sur les dividendes inclus à la ligne 404 (T761) **419** _____ | _____ | _____ **B**

Impôt de la partie IV à payer au taux de 33.33 %

Dividendes imposables reçus dans l'année d'imposition, avant le 1^{er} juillet 1995 (colonne 5 du T2S(3)) **405** _____ | _____ | _____

Moins : Pertes autres que les pertes en capital et pertes agricoles déduites selon la partie IV (T2S(4)) -
ligne 406 moins ligne 404 (si négatif, inscrire zéro)

Montant imposable (si négatif, inscrire zéro)

Impôt de la partie IV à payer Montant C _____ | **X 1/4** _____ | _____

Moins: Impôt de la partie IV.1 à payer, s'il y a lieu, sur les dividendes inclus à la ligne 405 (T761) **418** _____ | _____ | _____ **D**

Impôt de la partie IV à payer au taux de 25 %

Total de l'impôt de la partie IV à payer - (montant B plus montant D)

(Inscrivez ce montant à la ligne 131, page 7)

Impôt en main remboursable au titre de dividendes (n° 82)

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année
d'imposition précédente **409** _____ | _____ | _____

Moins : Remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente **410** _____ | _____ | _____ **A**

Plus le total des montants suivants :

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 261, page 4)

Total de l'impôt de la partie IV à payer

Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré à
la fusion d'une société remplacée ou à la liquidation d'une société filiale **405** _____ | _____ | _____ **B**

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition - montant A plus montant B **411** _____ | _____ | _____

Remboursement au titre de dividendes (n° 83)

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition, après le 30 juin 1995
(page 2 du T2S(3)) **424** _____ | _____ | _____ **X 1/3** _____ | _____ | _____ **A**

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition, avant le 1^{er} juillet 1995,
(page 2 du T2S(3)) **414** _____ | _____ | _____ **X 1/4** _____ | _____ | _____ **B**

Total partiel - montant A plus montant B

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition, (ligne 411 ci-dessus)

Remboursement au titre de dividendes - Le moins élevé des montants C et D

(Inscrivez ce montant à la ligne 147, page 7)

Raison sociale de la société

Numéro de compte/d'entreprise

Fin de l'année d'imposition
jour mois année

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Impôt de la partie I à payer, selon la page 5 (n° 84)	129		
Impôt de la partie I.3 à payer, selon le T2147, T2148 ou T2149 (n° 85)	130		
Impôt de la partie IV à payer, selon la page 6 (n° 86)	131		
Impôt de la partie IV.1 à payer, selon la section 3 du T761 (n° 87)	132		
Impôt de la partie VI à payer, selon le T2044 (n° 88)	134		
Impôt de la partie VI.1 à payer, selon la section 2 du T761 (n° 89)	133		
Impôt de la partie XIV à payer, selon le T2S(20) (n° 90)	135		
Total de l'impôt fédéral			

Impôt provincial et territorial

Administration provinciale ou territoriale (n° 91)	137		
(Si plus d'une administration, inscrire «multiple» et remplir le T2S-TC)			
Impôt provincial ou territorial à payer (sauf Québec, Ontario et Alberta) (nos 92 à 103)	139		
Moins : Crédits et dégrèvements d'impôt provincial ou territorial, selon le T2S-TC (nos 93 à 103)	141		
Total de l'impôt à payer		143	A

Autres crédits

Moins :

Impôt payé par acomptes provisionnels (n° 104)	145		
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (nos 77 et 105)	146		
Remboursement au titre de dividendes, selon la page 6 (nos 83 et 106)	147		
Remboursement fédéral au titre de gains en capital, selon le T2S(18) (n° 107)	149		
Remboursement du crédit d'impôt de Terre-Neuve pour la recherche et le développement selon le T1129	150		
Remboursement provincial et territorial au titre de gains en capital (T2S(18)) (n° 107)	151		
Remboursement du crédit d'impôt de la Nouvelle-Écosse pour production cinématographique (n° 108)	152		
Remboursement admissible pour les sociétés de placements appartenant à des	153		
Remboursement du crédit d'impôt pour la recherche et le développement, en Nouvelle-Écosse selon le T85 (n° 110)	154		
Remboursement du crédit d'impôt fédéral pour la restauration minière (n° 111)	155		
Remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique canadienne selon le T1131 (n° 112)	156		
Impôt retenu à la source - annexe les feuillets (n° 113)	157		
Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique remboursable (n° 114)	158		
Remboursement du crédit d'impôt du Nouveau-Brunswick pour le travail cinématographique	170		
Total des crédits			B
Solde (montant A moins montant B)			

Code de
remboursement
(n° 117)161 Trop-payé
(n° 116)165 Si le résultat est négatif, vous avez un **trop-payé**.Si le résultat est positif, vous avez un **solde****impayé**.

Inscrire le montant à l'endroit approprié.

Une différence de moins de 2 \$ n'est ni exigée, ni remboursée.

Solde impayé
(n° 116)163 Paiement ci-joint
(n° 115)159

Demande de dépôt direct (n° 118)

Si la société utilise déjà le dépôt direct, le service sera maintenu.

Remboursement - Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, agrafez ici un chèque annulé et cochez une des cases suivantes :

 Commencer le dépôt direct Corriger les renseignements

Attestation

Je, _____, du _____,
(nom en lettres majuscules) (adresse)

suis un signataire autorisé de la société.

J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les relevés et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, au meilleur de ma connaissance, exacts et complets.

De plus, j'atteste que la méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état annexé à la présente.

Date

Signature du signataire autorisé de la société

Poste ou titre